

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 131-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.454

Déposée le: 28.04.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kropf (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.06.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réduction des primes de l'assurance-maladie: un peu d'ordre dans les chiffres

La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie (RIP) est devenue l'un des piliers de la politique sociale. Or, les chiffres de la RIP dans le canton de Berne ne reflètent en rien cette importance. Contrairement à la Confédération, qui met ses statistiques à jour tous les ans et qui les publie sur le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le canton de Berne ne livre quasiment pas de chiffres. Quant aux rares statistiques disponibles, elles sont très contradictoires. Les écarts récemment rendus publics entre les chiffres du budget et ceux des comptes de l'exercice 2014 le montrent bien, il est difficile de gérer avec pareille zone d'ombre. Deux exemples pour illustrer ce propos :

Une coupe de 20 millions de francs a été décidée dans le budget 2013 de la RIP (cf. BU 2013, chiffre 2.4.5 Allégements dans le domaine des prestations complémentaires et de la réduction des primes, p. 48). Mais la communication qui a fait suite à la publication du budget était plus que brouillée :

— Le communiqué du 12 septembre 2012 sur la mise en œuvre (précipitée) des mesures d'économie signalait que, dans le domaine de la réduction des primes, ces mesures « allége-

ront les finances cantonales de quelque 20 millions de francs l'an prochain ». Deux paragraphes plus loin, on pouvait lire : « Le budget 2013 prévoyait des dépenses à hauteur de quelque 370 millions de francs pour la réduction des primes d'assurance-maladie. Ce montant sera réduit de 14 millions de francs environ ». Combien a-t-on économisé en définitive ? Le communiqué signalait que la réduction toucherait « env. 130 000 ayants droit ».

- Dans sa réponse à la motion Imboden 217-2012, intitulée « Réduction des primes de l'assurance-maladie: un peu d'ordre dans les chiffres », le Conseil-exécutif confirmait que 130 000 personnes seraient bien concernées par la réduction des primes. Mais nulle part il n'est question d'une suppression complète de la réduction des primes.
- Avant le débat sur l'Examen des offres et des structures (EOS), le Conseil-exécutif a publié le 13 novembre 2013 les « fiches des mesures EOS contestées ». Ce document signalait que « les mesures introduites au 1^{er} janvier 2013 ont déjà permis d'économiser quelque 20 millions de francs. Ces mesures incluaient, d'une part, des coupes dans les montants versés au titre de la réduction des primes et d'autre part, une réduction du nombre de bénéficiaires (environ 20 000 personnes ont reçu des montants moins élevés qu'en 2012 ». En l'espace d'une année, le nombre de personnes concernées serait ainsi passé de 130 000 à 20 000. Est-ce vraiment la réalité ? Le document mentionnait en outre pour la première fois la suppression complète de la réduction des primes.
- Dans un article de fond publié le 29 octobre 2013, la *Berner Zeitung* avançait le chiffre de 10 000 personnes qui avaient perdu le bénéfice de la RIP et de 110 000 qui avaient touché moins d'argent qu'en 2012 du fait des mesures d'économie introduites le 1^{er} janvier 2013.
- Le 22 septembre 2014, le *Bund* affirmait qu'en 2013, plus de 30 000 personnes avaient perdu le droit à la RIP et que de nombreux bénéficiaires avaient subi une baisse de leurs allocations. Les deux quotidiens évoquent donc la suppression complète, alors qu'il n'en était pas question en 2012.

Second exemple : Les chiffres publiés sur le site de l'OFSP à propos des subventions fédérales et cantonales à la réduction des primes diffèrent dans certains cas considérablement des chiffres annoncés par le canton (cf. tableau ci-après). De plus, s'agissant de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire, l'OFSP dit qu'à partir de 2012, la comparabilité des chiffres est limitée du fait du changement de pratique introduit par le canton de Berne dans la réduction des primes accordée aux bénéficiaires de prestations complémentaires et d'aide sociale.

	Subvention fédérale		Subvention cantonale	
	Statistique de l'assurance-maladie obligatoire publiée par l'OFSP	Chiffres publiés par le canton de Berne	Statistique de l'assurance-maladie obligatoire publiée par l'OFSP	Chiffres publiés par le canton de Berne
2012	269	269	114	129
2013	270	270	90	125
2014	276	273		98
2015	289	280		80

Compte tenu de l'impact, en termes de politique sociale, des mesures d'économie dans le domaine de la RIP et de la nécessité de pouvoir disposer de bases de décision précises et fiables, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle somme exactement a-t-on économisée sur la RIP suite aux décisions prises au sujet du budget 2013 (chiffre 2.4.5 Allégements dans le domaine des prestations complémentaires et de la réduction des primes, mesure d'économie de 20 mio, p. 48) ? A partir de quelle date ces décisions ont-elles été mises en application ? Pourquoi est-ce que cela n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus (réduction de 4 mio « seulement ») ?
2. Combien de personnes ont-elles complètement perdu la RIP suite aux coupes opérées dans le budget 2013 et mentionnées à la question 1 ? Quel pourcentage cela représente-t-il sur le total des bénéficiaires ? Combien de bénéficiaires ont touché moins d'allocations qu'en 2012 ? Quel pourcentage cela représente-t-il sur le total des bénéficiaires ?
3. Quelle est la somme économisée à ce jour grâce aux mesures EOS ? Combien de personnes ont-elles complètement perdu la RIP suite aux mesures décidées dans le cadre de l'EOS ? Combien de bénéficiaires ont touché moins d'allocations ? Quelles ont été les étapes de ce processus : à partir de quand les coupes ont-elles été mises en œuvre ? Prière de fournir les réponses sur la base du volume réel de la coupe, 52 millions de francs.
4. Comment la subvention fédérale versée au canton de Berne pour la réduction de primes a-t-elle évolué depuis 2012 et quelles sont les prévisions pour les prochaines années ? Comment expliquer les écarts pour 2014 (3 mio) et 2015 (9 mio) ?
5. Comment la subvention cantonale pour la réduction de primes a-t-elle évolué depuis 2012 et quelles sont les prévisions pour les prochaines années (quelles mesures d'économie sont prises en compte / ne sont pas prises en compte) ? Comment expliquer les écarts massifs par rapport aux chiffres de la Confédération pour 2012 (15 mio) et 2013 (35 mio) ?
6. Le Conseil-exécutif ne juge-t-il pas problématique le fait que Berne soit le seul canton à comptabiliser selon un autre système la RIP des bénéficiaires de prestations complémentaires et d'aide sociale, compromettant en cela les statistiques de la Confédération ?
7. Combien de personnes sont au bénéfice de la RIP dans le canton de Berne et quel est le taux de bénéficiaires (chiffres depuis 2000) ?
8. Le Conseil-exécutif est-il disposé à publier des statistiques transparentes, fiables et régulièrement actualisées sur le site du canton et à diffuser ainsi les principaux chiffres de la RIP et de son évolution (subvention fédérale, subvention cantonale, nombre de bénéficiaires, taux de bénéficiaires) ?

Motivation de l'urgence :

Les dysfonctionnements se multiplient dans le domaine de la RIP (coupe de 52 mio au lieu de 24 mio, allocations versées deux fois, chiffres contradictoires). Le public a tout intérêt à connaître les chiffres précis. D'autant plus que le peuple devra bientôt voter sur la révision de la LiLAMal).